

Type de prestation	euro H.T.
INSCRIPTION (uniquement pour les nouveaux titulaires)	200
INSTRUCTION DES DEMANDES	
Admission pour un produit de base (une référence commerciale)	950
Extension majeure pour un produit de base (une référence commerciale) ⁽¹⁾	743
Extension mineure pour un produit de base (une référence commerciale)	375
Supplément pour d'autres références concernées par demande :	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} dn / référence supplémentaire	16
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} dn /référence supplémentaire	12
à partir du 21 ^{ème} dn / référence supplémentaire	9
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	685
ATTESTATION / AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	750
Extension pour laboratoire de fabricant accrédité ou non	430
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque ATG-Sert	430
INTERVENTION SUR SITE / LABORATOIRE	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1410
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1720
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	705
Prélèvement (par jour) ⁽²⁾	910
ESSAIS	
Surveillance des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1410
Surveillance des essais sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1160
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1720
Rapport d'évaluation des essais	440
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) ⁽²⁾	Devis labo
DEPLACEMENT	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	470
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	470
GESTION ANNUELLE (par année civile)	
Par certificat pour un produit de base (une référence certifiée)	940
Supplément par référence supplémentaire certifiée :	
de la 1 ^{ère} à la 10 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	11
de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	9
de la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	6
à partir de la 41 ^{ème} référence supplémentaire certifiée	4
Par autorisation de laboratoire ATG de fabricant	430
Par laboratoire sous contrat pour la marque ATG	430
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE ATG (par année civile)	
Par site de fabrication	974
Par certificat	82

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

⁽¹⁾ une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)

⁽²⁾ hors frais de déplacement et de séjour

⁽³⁾ mission non groupée avec une autre